



Tenue vestimentaire

| | |
|---|--|
| Date d'adoption | Septembre 2013 |
| Date d'entrée en vigueur | Septembre 2013 |
| Date de la modification | Avril 2019 |
| Date d'entrée en vigueur de la modification | Avril 2019 |
| Unité responsable | Comité de programme du doctorat en médecine |
| Instance approbatrice | Vice-décanat aux études de 1 ^{er} cycle |

Dès l'admission en médecine, l'étudiant ou l'étudiante qui fait preuve de professionnalisme doit commencer par une tenue vestimentaire adéquate et conforme au milieu de formation. Ces recommandations, quant à la tenue vestimentaire, visent à rendre les relations interpersonnelles efficaces et à éviter de commettre des impairs.

Préexternat

Le port d'une tuque ou d'une casquette lors des cours en sous-groupes est interdit. Lors des cours de *Démarche clinique* qui portent sur l'examen physique, il est suggéré à l'étudiant ou l'étudiante de porter une tenue sportive et d'utiliser une serviette pour recouvrir la table d'examen.

Lors des séances au laboratoire d'anatomie, le port d'un sarrau (qui est différent de celui porté en clinique) est obligatoire.

En milieu clinique, le port du sarrau et de la carte d'identité est obligatoires. La tenue vestimentaire est la même que celle prévue pour l'externat.

Externat

Une tenue vestimentaire professionnelle, respectueuse des patients et de leur famille est de rigueur dans tous les milieux cliniques et universitaires. Ces règles ont été convenues lors de plusieurs discussions entre les responsables de l'enseignement des milieux cliniques et les responsables universitaires du programme du doctorat en médecine. Le port du sarrau est encouragé, mais cela dépend du milieu de stage. Le port de la carte d'identité est obligatoire.

Voici quelques exemples de tenues inacceptables :

- Tous les types de jeans. Il est toléré dans les secteurs n'ayant pas de contact avec les usagers dans le cadre de leur travail;
- Vêtements froissés, troués ou coupés;
- Vêtements moulants (legging permis avec tunique);
- Vêtements translucides (non opaques), ajourés ou en filet, laissant voir les sous-vêtements;
- T-shirt aux imprimés violents ou haineux ;
- Vêtements qui laissent entrevoir la poitrine, le ventre et le nombril ;



- Taille de pantalon trop basse qui laisse entrevoir le bas du dos ou le haut des fesses ;
- Jupe, robe ou short qui laissent voir les sous-vêtements;
- Tenue de sport ou d'entraînement (style jogging);
- Vêtements de type militaire;
- Short (bermuda aux genoux permis en période estivale);
- Pantalon coupé, trop long ou qui traîne au sol;
- Couvre-chef (ex. : casquette, tuque, etc.);
- Cordon autour du cou pouvant entrer en contact avec la plaie ou l'environnement du patient;
- Cravate non retenue et pouvant entrer en contact avec les surfaces (pour les intervenants œuvrant aux soins directs aux patients seulement);
- Sandales de plage.

Règle entourant le port de bijoux, d'ornements et d'autres bijoux corporels (piercing)

- Le port de bijoux discrets et délicats est autorisé;
- Le port de bijoux ne doit pas nuire aux soins ou services, à l'hygiène des mains et au port d'équipement de protection individuelle;
- Le « piercing » discret est accepté;
- Le « piercing » apparent ou multiple est interdit s'il contrevient aux principes directeurs de la politique notamment à l'égard de l'asepsie, de la prévention et du contrôle des infections, de la sécurité des usagers et du personnel ainsi que de la santé et sécurité de tout le personnel du centre hospitalier qui côtoie le patient.

Règle entourant le port d'un tatouage

- Un tatouage discret est accepté, sinon il doit être couvert lorsque la personne est en contact avec la clientèle;
- Tout tatouage haineux, provocateur, sexiste, raciste doit être complètement recouvert en tout temps;
- Les tatouages au niveau du visage, du cou et des bras doivent être guéris.

Lors des stages dans les disciplines chirurgicales, l'étudiante ou l'étudiant doit suivre les consignes du bloc opératoire, dont celles du retrait du chapeau et des couvre-chaussures à l'extérieur du bloc.